

Procédure dématérialisée d'inscription en doctorat

Doctorat AgroParisTech – Ecole Doctorale SiReNa (ED)

Votre établissement d'inscription est AgroParisTech. Vous y êtes rattaché administrativement.

Inscriptions en 1^{re}, 2^e ou 3^e année

o Création (1^{re} année) ou mise à jour (2^e et 3^e année) du compte ADUM par le doctorant sur : <https://www.adum.fr/>
pour la 1^{ère} inscription : sélectionner AgroParisTech comme établissement d'inscription et l'académie du siège social : PARIS

o Saisie des informations demandées sur Adum. La liste des pièces à déposer sur Adum est consultable sur votre espace Adum ou sur la page web AgroParisTech -> <http://www2.agroparistech.fr/spip.php?article1416> dans la partie « doctorants de l'ED Sirena »

o Après finalisation de l'inscription sur Adum par le doctorant -> cliquer sur le bouton « transmission des données pour instruction du dossier ». Le directeur de thèse reçoit un mail automatique afin qu'il donne son avis en ligne sur la demande d'inscription, via son compte Adum. La demande d'inscription est ensuite validée par la direction du laboratoire d'accueil.

o Après avis favorable du directeur de thèse et du directeur du laboratoire, un mail automatique est envoyé à l'école doctorale (ED) pour validation.

o Après la validation par l'ED, le doctorant reçoit un e-mail pour effectuer le paiement en ligne des droits d'inscription auprès d'AgroParisTech et déposer l'attestation CVEC sur Adum

o La dernière étape est la validation administrative finale de l'inscription du doctorant par la Direction des Formations Doctorales (DFD) d'AgroParisTech.

A l'issue de l'inscription administrative, vous pourrez télécharger votre attestation de scolarité sur votre interface Adum. Le secrétariat des Formations doctorales d'AgroParisTech Paris vous enverra une carte d'étudiant physique AgroParisTech (la 1^{ère} année). A partir de la 2^e année, la mise à jour de la carte étudiante sera téléchargée sur votre smartphone.

NB : pour les 1^{re} année

Prendre contact avec Jean-Claude Gégout (jean-claude.gegout@agroparistech.fr), représentant de l'ED Sirena AgroParisTech Nancy, dans les six mois qui suivent l'inscription.

Inscription en 4^e année et plus :

Une demande dérogatoire est nécessaire pour s'inscrire en 4^{ème} année (ou plus) de thèse pour les étudiants qui ne soutiennent pas avant le 31 décembre suivant la fin de leur 3^{ème} année d'inscription ou qui n'ont pas déposé leur manuscrit dans les 36 mois suivant le début de leur thèse (thèses déphasées). Elle doit être transmise avant l'inscription sur ADUM à l'ED SIRENA avant le 30 septembre en fin de 3^{ème} année. La demande contient :

- une demande motivée expliquant le contexte de la prolongation, signée par le(la) doctorant(e), le ou les directeur(s) de thèse, le directeur de l'unité d'accueil ;
- un calendrier détaillé des échéances et une date prévisionnelle de soutenance ;
- l'avis du comité de thèse sur la demande de prolongation ;
- le financement mobilisé pour assurer la prolongation demandée (les allocations chômage ne constituent pas un financement de prolongation de thèse)

Ce dossier sera à envoyer par mail à l'ED Sirena amenée à valider la demande de dérogation (melanie.neveu@univ-lorraine.fr) et en copie (michele.besancon@agroparistech.fr).

Pour toutes questions relatives à la gestion de l'inscription administrative, merci de contacter Mme Besançon :

@: michele.besancon@agroparistech.fr tél. 03.83.39.68.42

(AgroParisTech centre de Nancy, gestionnaire à la direction des études et de la pédagogie, pavillon Nanquette 1^{er} étage)
